Image not found or type unknown

reconstruction suite à un sinistre

Par **Christian14**, le **10/03/2011** à **10:40**

Bonjour,
Nous avons eu un sinistre en 2009 (non réglé à ce jour) sur un immeuble en copropriété ou j'étais syndic bénévole.
Nous allons dédigné un syndic professionnel qui nous prend 3 % sur la reconstruction. Ces 3 % s'applique-t-il sur la totalité des travaux ou juste sur les travaux concernant les parties communes ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés